

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

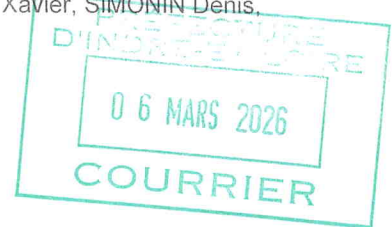
Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 06/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :  
06/03/2026

L'an 2026, le 2 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

**Présents** : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. SIMONIN Denis



### 13/2026 – MISE A DISPOSITION DU BUREAU D'ETUDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINNE EST VALLEES AUPRES DES COMMUNES : CONVENTION

Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué à l'urbanisme, travaux, voirie et sécurité, informe l'assemblée de la décision du conseil communautaire du 13 novembre 2025 approuvant la mise à disposition du bureau d'études de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées auprès des communes.

Les conventions de mise à disposition du BEI (bureau d'études intercommunal) auprès des communes arrivent à échéance. Il est proposé de renouveler ces conventions avec chacune des communes membres de l'EPCI, afin qu'elles bénéficient de cette mise à disposition selon les besoins exprimés.

Le bureau d'études intercommunal intervient principalement dans les domaines suivants :

- Mission d'Ingénierie technique : voirie, réseaux divers, signalisation, aménagements urbains et paysagers, circulations douces, bâtiments (en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage) ;
- Mission d'ingénierie géomatique (SIG) : gestion et intégration de données géolocalisées sous format SIG à usage communal, création de données communales géolocalisées, cartographie communale personnalisée ;

Une convention présentée en annexe fixe les modalités de cette mise à disposition et prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service qui sont, à date, de 50 € de l'heure.

Il rappelle que le bureau d'études intercommunal est sollicité sur deux projets communaux, à savoir les travaux de la Rue Neuve et la restructuration du Groupe Scolaire Roger Lecotté.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment Article L5211-4-1, III à IV;

Vu la convention de mise à disposition de services entre la communauté Touraine Est Vallées et les communes du Territoire ;

Considérant que la mise à disposition du bureau d'études intercommunal au profit des communes permet une optimisation des moyens humains, techniques et financiers,

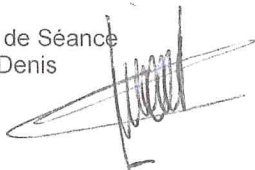
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la mise à disposition du bureau d'études intercommunal de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées au profit des communes du territoire ;
- d'approuver la convention de mise à disposition de service, jointe à la présente délibération, fixant les modalités et prévoyant les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service,
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/03/2026

Le Secrétaire de Séance  
M. SIMONIN Denis



Le Maire  
Pascal DEVALLEE

